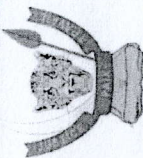


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 148/2024

A LA SOCIETE CIMU SARL.

Après avoir reçu le contrat du marché n° VPM/MDNAC/CAB/013/2024, conclu avec le Ministère de la Défense Nationale et Anciens Combattants, pour un montant total hors taxe de dollars américains trois cent soixante-un mille trois cent septante-huit, soixante-deux centimes (USD 361 378,62) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille cinq cent vingt-neuf, soixante-cinq centimes (USD 2 529,65), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 12/08/2024.

Directeur Administratif et Financier

M. Claude KAYIMBA MBAYI
Directeur Général

